Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEFR
Secrétariat d'Etat à la formation,
à la recherche et à l'innovation SEFRI

Annexe au diplôme d'une école supérieure (diplôme ES)

Ce document peut être joint à l'acte officiel – dans ce cas précis, au diplôme ES.

Lien de téléchargement :
www.sbfi.admin.ch/fr/ecoles-superieures

Les personnes qui ont achevé avec succès **une filière de formation** reconnue par la Confédération et proposée dans une **école supérieure (ES)** sont habilitées à porter le complément de titre « Professional Bachelor » avec le titre protégé dans les langues officielles.

Exemple de port du titre :

[dénomination spécifique à la profession] diplômé(e) ES, Professional Bachelor

Remarque : les compléments de titre « Professional Bachelor » et « Professional Master » des diplômes de la formation professionnelle supérieure ont été introduits le 1er octobre 2026. Les ES ne délivrent aucun nouveau diplôme aux anciens diplômés.

La liste des professions du Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation recense toutes les filières de formation ES actuellement proposées : www.bvz.admin.ch
Pour toute question concernant les anciens diplômes ES ou les anciennes filières de formation ES, veuillez écrire à info.hbb@sbfi.admin.ch.

1er octobre 2026